

COMMISSION ENFANCE EDUCATION PERISCOLAIRE

Compte-rendu de la réunion du mardi 7 septembre 2021 à 17h
Visioconférence Teams®

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation du compte-rendu de la commission Enfance Education du 06 avril 2021.**

Pôle Petite Enfance

2. **Développement de l'offre Petite Enfance – Création de Maisons d'Assistantes Maternelles et d'une « Maison des bébés ».**

Pôle Education

3. **Adoption du plan d'action municipal 2020/2026 et projet Komar Chey, dans le cadre de Metz "Ville Amie des Enfants".**
4. **Convention pour le dispositif d'initiation à la langue allemande, "Wir Kinder sprechen deutsch !".**

-
- **Etaient présent(e)s, sous la présidence de** : Mme Anne STEMART, Adjointe au Maire,
 - Mme Isabelle LUX, Adjointe au Maire, membre titulaire,
 - Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, Conseillère Municipale, membre titulaire,
 - Mme Charlotte PICARD, Conseillère Municipale, membre suppléante,
 - Mme Patricia ARNOLD, Adjointe au Maire.

Etaient excusé(e)s, absent(e)s :

- M. Khalifé KHALIFE, Adjoint au Maire, membre titulaire,
- Mme Caroline AUDOUY, Adjointe au Maire, membre titulaire,
- M. Marc SCIAMANNA, Adjoint au Maire, membre suppléant,
- M. Xavier BOUVET, Conseiller Municipal, membre titulaire,
- Mme Hanifa GUERMITI, Conseillère Municipale, membre titulaire,
- M. Guy REISS, Adjoint au Maire, membre suppléant,
- M. Henri MALASSÉ, Conseiller Municipal, membre suppléant,
- M. Patrick THIL, Adjoint au Maire, membre suppléant,
- M. Denis MARCHETTI, Conseiller municipal, membre suppléant ;

- **Etaient également présents :**
- Mr Stéphane ANTOINE, Directeur du Pôle Education par intérim,
- Mme Isabelle SOUDIER-SPETZ, Directrice du Pôle Petite Enfance,
- Mr Thierry RAVIER, Directeur Adjoint du Pôle Petite Enfance.

Madame LUX, Adjointe au Maire, ouvre et préside la séance par délégation, à 17h05 en attendant l'arrivée de Mme STEMART qui se connecte à 17h25.

La commission s'est organisée dans des délais très courts pour respecter les délais obligatoires de transmission à la commission des Finances et Ressources puis au Conseil Municipal.

Pôle Petite Enfance

1. Développement de l'offre Petite Enfance – Création de Maisons d'Assistantes Maternelles et d'une « Maison des bébés ».

Madame LUX indique que la Ville de Metz dispose de plusieurs sources permettant de cerner les besoins des familles, qui confirment que le rapport entre l'offre et la demande d'accueil est déséquilibré sur plusieurs quartiers dont le Sablon, le Centre-ville, Queuleu-Plantières et Nouvelle Ville.

D'autre part, le départ à la retraite annoncé d'une part importante des assistantes maternelles fragilise l'accueil familial, alors que les familles manifestent une préférence pour les modes d'accueil associés à la socialisation des enfants, avec une forte demande de proximité.

Pour tenir compte de ces éléments, la Ville de Metz souhaite développer l'offre d'accueil en créant des Maisons d'Assistantes Maternelles, qui permettent à deux et jusqu'à quatre assistantes maternelles de se regrouper, pour accueillir jusqu'à 16 enfants. Elles fonctionnent grâce à la mise à la disposition d'un local municipal mis aux normes petite enfance. Les parents demeurent les employeurs directs des AM, et les relations entre la Ville et une MAM sont régies par un bail. La Ville envisage d'étayer ce dispositif classique par un accompagnement renforcé de la MAM par les Relais Petite Enfance.

- Une maison d'assistante maternelle au cœur du Sablon Sud, dès 2022

Elle présentera une proximité des transports en commun, des facilités de stationnement, une communication avec le parc de la Seille. Située en Quartier Politique de la Ville, en face d'un centre social très bien implanté, cette MAM permet également de répondre à des enjeux de mixité et de diversité.

- Une maison d'assistante maternelle et une maison des bébés sur la colline Sainte Croix, en 2022-2023.

La superficie des locaux de Sainte Croix permet d'envisager la création d'un double service aux familles : outre la MAM, une « Maison des bébés » proposera une réponse globale aux besoins des parents et de leurs enfants. En effet, les professionnels petite enfance constatent

que les futurs et les jeunes parents se montrent régulièrement démunis, sans appui familial de proximité ou simplement à la recherche d'un appui dans leur construction parentale. La « Maison des Bébés » vise à étayer l'offre d'accompagnement à leur intention, tout en recréant une dynamique familiale en plein centre-ville. Elle proposera des services, animations et événements destinés à tous les parents, leurs enfants, ainsi qu'à leur entourage.

Madame LUX précise qu'un tel projet est de nature à réaffirmer que l'hyper centre est ouvert aux familles et apte à répondre aux attentes des jeunes parents.

Madame PICARD souhaite connaître la localisation exacte des deux MAM et avoir des précisions sur les inscriptions budgétaires et les dates prévisionnelles de réalisation des travaux. Elle demande si la MAM Sainte Croix bénéficiera d'espaces verts.

Madame LUX explique que la MAM envisagée sur le quartier du SABLON se situera rue Vandernoot, en face du centre Pioche, et la MAM Sainte Croix – Maison des Bébés dans les anciens locaux des groupes politiques place Sainte Croix. Un espace extérieur partagé est disponible, et les promenades sont quotidiennes en accueil familial.

S'agissant des inscriptions budgétaires, un code programme sera attribué à l'opération pour les montants cités dans la délibération.

*Avis favorable de la Commission Enfance Education Périscolaire
Proposition de rapporteur : Madame Isabelle LUX*

Pôle Education

2. Approbation du compte-rendu de la commission Enfance Education du 06 avril 2021.

Avis favorable de la Commission Enfance Education Périscolaire

3. Adoption du plan d'action municipal 2020/2026 et projet Komar Chey, dans le cadre de Metz "Ville Amie des Enfants".

Madame STEMART présente le projet.

La ville de Metz a candidaté auprès de l'UNICEF et cette dernière lui a renouvelé sa confiance en lui confirmant son label de « Ville Amie des Enfants » jusqu'en 2026.

Ce label engage la ville à voter un large plan d'actions interservices à destination de l'enfance et des jeunes et de signer la convention « Ville Amie des Enfants ».

Mme STEMART indique qu'un plan d'actions proposé par l'ensemble des services concernés est joint au projet de délibération.

Plusieurs actions sont proposées sur les thématiques suivantes :

1. ASSURER LE BIEN-ÊTRE DE CHAQUE ENFANT À TRAVERS UNE DYNAMIQUE PUBLIQUE LOCALE FAVORISANT ET ACCOMPAGNANT SON ÉPANOUISSEMENT, SON RESPECT ET SON INDIVIDUALITÉ,

2. AFFIRMER SA VOLONTÉ DE LUTTER CONTRE L'EXCLUSION, CONTRE TOUTE FORME DE DISCRIMINATION ET AGIR EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ,
3. PERMETTRE ET PROPOSER UN PARCOURS ÉDUCATIF DE QUALITÉ À TOUS LES ENFANTS ET JEUNES DE SON TERRITOIRE,
4. DÉVELOPPER, PROMOUVOIR, VALORISER ET PRENDRE EN CONSIDÉRATION LA PARTICIPATION ET L'ENGAGEMENT DE CHAQUE ENFANT ET JEUNE,
5. NOUER UN PARTENARIAT AVEC UNICEF FRANCE POUR CONTRIBUER À SA MISSION DE VEILLE, DE SENSIBILISATION ET DE RESPECT DES DROITS DE L'ENFANT EN FRANCE ET DANS LE MONDE.

Une cotisation annuelle de 200 € est prévue.

La ville de Metz souhaite mettre un coup de projecteur sur la journée du 20 novembre, jour anniversaire de la Déclaration des Droits des Enfants, avec la mise en place d'un partenariat avec l'association Komar Chey qui a pour but est de promouvoir l'apprentissage du français à Sisophon (CAMBODGE) et ainsi permettre à des jeunes d'accéder à des métiers de plus haut niveau. Cette dernière propose un projet composé de plusieurs séances de sensibilisation et d'échanges culturels avec les écoles Erckmann CHATRIAN de Borny et des écoles cambodgiennes. Une restitution de ce projet sera proposée le 20 novembre.

La subvention proposée à l'association s'élève à 3000 €.

Mme PICARD souhaite connaître plus en détail le projet de l'association subventionnée. Ce projet qui s'inscrit dans le cadre de Metz « Ville amie des enfants » s'intègre au projet éducatif de la Ville. À travers de nombreux échanges et la diffusion de films ou vidéos, cette action permettra aux enfants d'une classe de CM de découvrir tout un pan de la culture cambodgienne et de l'humanitaire au Cambodge.

*Avis favorable de la Commission Enfance Education Périscolaire
Proposition de rapporteur : Madame Caroline AUDOUY*

4. Convention pour le dispositif d'initiation à la langue allemande, "Wir Kinder, Sprechen Deutsch !".

Madame STEMART présente le projet.

La ville de Metz renouvèle pour trois années scolaires le dispositif de découverte de la langue allemande « Wir Kinder, Sprechen Deutsch » en partenariat avec les étudiants des filières franco-allemandes de l'université de Lorraine.

Pour se faire, une convention cadre est proposée entre les acteurs :

- Les services de l'Education Nationale,
- L'Université de Lorraine, réseau CFALOR (Centre Franco-Allemand de Lorraine)
- La ville de Metz.

Ce dispositif prévoit la mise en place d'un soutien technique, théorique par l'association STAMMTISCH. Une convention d'objectifs et de moyens pluriannuelle sur la durée du dispositif est proposée. Cette association sera également le support qui indemniserà les étudiants participant à

l'opération grâce au soutien financier de la Ville de Metz, une aide financière maximale est prévue à hauteur de 10 000 €.

Pour l'année scolaire 2020/2021, la Ville de Metz a soutenu l'association à hauteur de 5000 € ; cette somme correspondant au nombre d'étudiants mobilisés et du nombre de séances préparées et assurées au sein des écoles concernées.

Il est à noter que le suivi annuel de ce dispositif est assuré par le pôle Education de la ville de Metz et un bilan qualitatif et quantitatif doit être présenté aux institutions cadres par l'association STAMMTISCH à la fin de chaque année scolaire.

Comme précisé dans la convention, la subvention versée sera calculée en fonction du nombre d'étudiants intervenants et du nombre de séances mises en place par classe. Plusieurs réunions de suivi se tiennent chaque année scolaire.

Mme PICARD demande si ce dispositif ne concerne que des écoles maternelles ?

Mme STEMART indique que la priorité est donnée à ces niveaux scolaires. En effet, les séances d'initiation et de sensibilisation se veulent ludiques.

*Avis favorable de la Commission Enfance Education Périscolaire
Proposition de rapporteur : Madame Marc SCIAMANNA*

- - - - -

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente de la Commission lève la séance à 18h00.

*La Présidente de la Commission
Adjointe au Maire*

Anne STEMART